
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1860.

Prorogation de la loi du 1^{er} mars 1851 concernant le tarif des correspondances télégraphiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations, un projet de loi tendant à proroger jusqu'au 1^{er} mai 1860, les pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi du 1^{er} mars 1851, en ce qui concerne les tarifs des correspondances télégraphiques.

Ces pouvoirs ont été prorogés jusqu'au 1^{er} mai 1860 par la loi du 5 mars 1858.

Pendant ces deux années, les tarifs ont reçu des modifications importantes. Pour en rendre compte, il est nécessaire de rappeler qu'elles étaient en 1858 les bases de tarification à l'intérieur et à l'étranger.

Dans nos relations avec tous les États de l'Allemagne, avec le Danemark, la Suède, la Norwège, la Russie, l'empire ottoman et l'Italie méridionale, les taxes étaient calculées à raison de fr. 2-50 par télégramme et par zone de 75 kilomètres.

Par une convention spéciale conclue à Paris, en décembre 1855, ces bases avaient été modifiées pour les correspondances télégraphiques échangées entre la Belgique, la France, la Suisse, l'Espagne et les États sardes : les taxes étaient calculées à raison de fr. 1-50 par télégramme et par zone de 100 kilomètres.

Ce tarif avait été appliqué à l'intérieur du royaume et étendu successivement à nos relations avec l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et les Pays-Bas.

Les conférences internationales ouvertes successivement à Bruxelles et à Berne, dans le courant de l'année 1858, ont eu pour but principal la fusion des deux systèmes, en se rapprochant de celui des États occidentaux, qui était le plus favorable au public.

Ce but a été rempli ; les deux conventions télégraphiques conclues à Bruxelles le 30 juin 1858 et à Berne le 1^{er} septembre de la même année sont identiques dans leur application. Elles ont fixé au *minimum* de fr. 1-50 la base de tarifica-

tion par télégramme et par zone. Cette taxe s'applique à la dépêche de 20 mots (adresse comprise), qui remplace l'ancien télégramme de 15 mots plus 5 mots francs de taxe pour l'adresse. Enfin, une gradation obtenue en ajoutant une demi-taxe pour chaque dizaine de mots en sus de 20, a remplacé la taxe doublée et triplée respectivement au delà de 25 et de 50 mots.

Au 1^{er} mars 1859, ces nouvelles dispositions étaient appliquées aux correspondances entre tous les États de l'Allemagne et de l'Europe occidentale. Elles ont été adoptées successivement :

Par l'empire ottoman et la Grèce, à dater du 1^{er} janvier 1860 ;

Par les États scandinaves, à dater du 15 février 1860 ;

Par la Russie et les États de l'Église, à dater du 1^{er} avril 1860.

A cette dernière date, le royaume de Naples est le seul État qui fasse encore exception. Tout fait présumer qu'il ne tardera pas à se rallier aux dispositions des conventions de 1858, qui régiront alors *toutes les correspondances télégraphiques de l'Europe sans exception*, plus l'Algérie et l'Asie mineure qui sont raccordées au continent européen par des lignes télégraphiques sous-marines.

Cette uniformité s'étend à tous les détails réglementaires, circonstance qui facilite au plus haut degré les opérations des bureaux télégraphiques. Si l'on considère, en outre, que les dispositions de détail adoptées à la suite des conférences de 1858, constituent de véritables améliorations, on appréciera les motifs qui les ont fait admettre intégralement dans nos relations intérieures. Toutefois l'application d'une taxe double à une partie de ces relations, lorsque la dépêche sortait des limites de la première zone de cent kilomètres, ayant donné lieu à des réclamations appuyées par la Législature, le Gouvernement, usant des pouvoirs que lui accorde la loi du 1^{er} mars 1851, a rendu applicable à toutes les correspondances télégraphiques à l'intérieur du royaume, la taxe de la première zone (arrêté royal du 25 octobre 1859).

Tels sont, Messieurs, les actes posés par le Gouvernement en vertu de l'autorisation qui lui a été accordée par la Législature. Pour rendre un compte exact de leurs effets, il convient de rappeler quelles étaient, dans le principe, les taxes appliquées à la dépêche de 20 mots, lors de l'ouverture des principaux bureaux de la Belgique et de l'étranger, en prenant pour exemple, les télégrammes originaux de Bruxelles. Cet exemple est complété par les taxes actuelles inscrites en regard :

DESTINATION	Taxe des télégrammes de 20 mots.	
	A l'origine.	Actuellement.
Anvers, Gand	fr. 2 50	1 50
Liège, Ostende	5 »	1 50
Paris	10 »	4 50
Francfort-sur-Mein	10 »	7 50
Londres	15 »	9 »
Berlin	15 »	10 50
Vienne	17 50	12 »
Rome	40 »	15 »
Saint-Petersbourg	35 »	21 »
Constantinople	45 »	22 50

On voit que, dans un intervalle qui varie de cinq à huit années, les tarifs télégraphiques ont subi des réductions considérables.

Le public a profité non-seulement de ces réductions, mais aussi d'autres améliorations auxquelles mon département n'a cessé d'attacher la plus haute importance. Les fils télégraphiques et les appareils destinés à la transmission des signaux ont été multipliés de manière à satisfaire à l'extension graduelle des correspondances, sans rien perdre de la célérité et de l'exactitude si essentielles dans ce service.

Le nombre de bureaux ouverts aux dépêches privées a été considérablement augmenté. Il était de 62 au 1^{er} mars 1858. Il est actuellement de 125. L'administration utilise, pour un grand nombre de bureaux secondaires, les appareils et le personnel des chemins de fer de l'État et des chemins de fer concédés.

L'uniformité complète du règlement et des tarifs pour l'intérieur et l'étranger permet de mettre au courant de la télégraphie privée des agents qui n'en font pas leur attribution principale. On évite ainsi de faire des dépenses considérables pour un trafic très-restreint. Ainsi qu'on pourra le voir plus loin, d'après le relevé des télégrammes et reçus et transmis en 1859 par chacun des bureaux ouverts en Belgique, un grand nombre d'entre eux n'ont qu'un mouvement tout à fait insignifiant. Mais, à part les services qu'ils rendent aux chemins de fer, ils offrent au public des localités voisines des avantages qui ne doivent pas se mesurer seulement par le nombre des correspondances. La faculté de correspondre est, par elle-même, un bienfait qui semble mieux apprécié de jour en jour, et que mon département s'efforcera de généraliser en suivant la voie d'extension graduelle qu'il a parcourue jusqu'à présent.

Conformément à l'usage suivi par mes honorables prédécesseurs, je compléterai les renseignements qui précèdent en exposant les résultats obtenus en 1859 dans l'exploitation des lignes télégraphiques du royaume.

SERVICE INTÉRIEUR. (Tableau A)

A dater du 1^{er} avril 1860, le nombre de bureaux ouverts en Belgique à la correspondance privée, est de 125.

Voici la liste de ces bureaux rangés par ordre d'importance, d'après le nombre de télégrammes expédiés et reçus en 1859.

Bruxelles (nord)	161,492	Courtrai.	5,158
Anvers (bourse).	58,917	Tournai.	5,057
Gand.	14,157	Anvers (station).	2,467
Liège (poste).	9,784	Spa (poste).	2,050
Louvain.	4,258	Liège (Guillemins).	1,897
Bruxelles (midi).	3,938	Termonde	1,695
Mons.	3,880	Malines	1,556
Namur	3,777	Alost.	996
Ostende.	3,556	Saint-Ghislain	985
Charleroi.	3,479	Tirlemont	924
Bruges	3,459	Huy	909
Verviers.	3,192	Leuze.	774

Seraing	772	Herbesthal	98
Hasselt	768	Jurbise	96
Arlon.	708	Tête de Flandre.	64
Châtelineau.	649	Bois du Luc.	64
Saint-Trond	638	Moustier.	60
Ath	597	Waereghem.	51
Marchiennes.	572	L'Olive	47
Grammont	548	Contich	45
Jemmapes	504	Aeltre.	38
Hal	500	Nimy.	32
Gosselies.	479	Denderleeuw.	31
Lokeren.	459	Dolhain	31
Manage	449	Bloemendaële	29
Quiévrain	441	Beveren.	24
Turnhout.	408	Ternath.	16
Audenaerde.	408	Nessonvaux	14
Liège (Longdoz).	349	Spa (station).	10
Mouscron.	347		
Braine	318		
Chênée	313		
La Louvière.	313	Bruxelles (Luxembourg).	
Saint-Nicolas.	312	Groenendaël.	
Thuin.	259	La Hulpe.	
Soignies.	242	Rixensart.	
Vilvorde.	237	Ottignies.	
Lierre.	234	Mont-Saint-Guibert.	
Marche	224	Gembloux.	
Pepinster.	222	Rhisne.	
Waremmes	218	Assesses.	
Erquelinnes.	217	Naninne.	
Baume	202	Haversin.	
Herenthals	180	Aye.	
Ciney.	169	Jemelle.	
Wetteren.	168	Grupont.	
Roux.	163	Poix.	
Ninove	149	Libramont.	
Floreffe	146	Longlier.	
Tamines.	142	Marbehan	
Tubise.	139	Habay.	
Gand (Waes)	136	Sterpenich.	
Landen	135	Lodelinsart.	
Neufchâteau.	130	Fleurus.	
Ans	121	Marbais.	
Braquegnies.	121	Court-Saint-Étienne.	
Andenne.	109	Wavre.	
Deynze	99	Écaussines.	

Non ouverts en 1959.

Chaufontaine.

Engis.

Frameries.

Amay.

Quevy.

Bar-Oha.

Theux.

Sclaigneux.

Flemalle.

Namèche.

Ongrée.

Marche-les-Dames.

Le bureau principal de Bruxelles (station du Nord) a transmis 33,199 télégrammes et en a reçu 36,241 pour la ville même, total : 71,440. Pour représenter plus exactement l'importance du bureau, on a ajouté, à ce mouvement propre, 93,990 télégrammes reçus et réexpédiés en transit.

Les bureaux dont le mouvement n'est pas indiqué ont été ouverts au commencement de l'année 1860.

En 1859, 63,463 télégrammes ont été échangés entre les bureaux belges et ont produit fr. 126,297-57 soit en moyenne fr. 1-92 par télégramme.

Nous rappellerons les résultats des huit années précédentes pour faire apprécier la progression du mouvement et de la recette.

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par TÉLÉGRAMME.
1852	9,807	31,748 "	3.24
1853	14,139	46,500 "	3.27
1854	16,719	53,023 "	3.17
1855	17,279	52,212 "	3.02
1856	32,862	71,286 "	2.14
1857	41,434	81,647 "	1.96
1858	47,673	89,514 05	1.87
1859	63,463	126,297 57	1.92

SERVICE INTERNATIONAL.

Les bureaux belges sont en relation avec 2,842 bureaux étrangers, savoir :

731 de la France et de l'Algérie ;

370 de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ;

210 de l'Autriche ;

176 de la Prusse ;

128 de la Suisse ;

111 de la Bavière ;

111 de l'Espagne ;

102 des États Sardes ;

70 de la Suède ;

64 du royaume de Naples ;
 62 du Hanovre ;
 53 de la Saxe ;
 53 du duché de Bade ;
 52 des Pays-Bas ;
 51 de la Norwége ;
 47 du Danemark ;
 44 de la Turquie ;
 40 des États-Unis de l'Amérique ;
 36 de la Russie ;
 32 du Portugal ;
 31 du Wurtemberg ;
 21 de la Toscane ;
 14 du duché de Mecklembourg, Schevérin ;
 11 des États de l'Église ;
 6 de la Romagne ;
 6 du duché de Modène ;
 5 du duché de Parme ;
 1 de l'île de Malte.

Sous le rapport du nombre des bureaux télégraphiques, la Belgique, qui a 125 bureaux, occupe donc le 6^e rang parmi les États de l'Europe.

TÉLÉGRAMMES ÉCHANGÉS ENTRE LA BELGIQUE ET L'ÉTRANGER. (Tableau B.)

Les bureaux belges ont expédié en 1859, 39,962 télégrammes à l'étranger ;
 recette (part belge) fr. 105,647 47
 Ils ont reçu 43,818 télégrammes ; recette 114,385 25
 Ensemble 83,780 télégrammes internationaux qui ont produit. fr. 220,032 70
 Produit moyen d'un télégramme fr. 2-63.
 Résultats des huit dernières années :

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par TÉLÉGRAMME
1852	10,103	64,750 "	6.41
1853	20,636	96,795 "	4.68
1854	29,492	128,378 "	4.35
1855	34,725	147,211 "	4.24
1856	45,375	166,555 95	3.67
1857	48,567	173,434 91	3.52
1858	58,094	187,162 72	3.22
1859	83,780	220,032 70	2.65

Soit une augmentation de 44 p. % dans le mouvement des correspondances et de 18 p. % dans la recette en 1859, par rapport à l'exercice 1858.

Ces résultats sont dus à un accroissement notable des correspondances, surtout avec les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Dans ces dernières relations, les taxes ont été réduites de deux cinquièmes par suite de l'application du traité de Bruxelles.

C'est à cette circonstance qu'il faut surtout attribuer l'abaissement du produit moyen du télégramme international.

TRANSIT (Tableau C.)

En 1859, 46,998 télégrammes ont transité par les lignes belges et ont produit fr. 159,676-77. Soit en moyenne fr. 3-59.

Résultat des huit dernières années :

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par TÉLÉGRAMME.
1852	7,507	67,405 »	9.22
1853	17,255	129,688 »	7.59
1854	14,204	99,832 »	7.05
1855	9,429	58,437 »	6.19
1856	21,036	100,769 77	4.79
1857	29,249	146,255 88	5. »
1858	39,989	137,449 78	5.44
1859	46,998	159,676 17	3.59

Le tableau ci-après fournit le total des recettes et du mouvement des huit derniers exercices pour l'ensemble du service.

ANNÉES.	MOUVEMENT.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par TÉLÉGRAMME.
1852	27,217	163,901 »	6.02
1853	52,050	272,785 »	5.21
1854	60,418	281,235 »	4.66
1855	61,433	257,860 »	4.21
1856	99,273	338,612 31	3.41
1857	119,050	401 537 79	3.58
1858	145,726	413,926 55	2.84
1859	196,240	506,006 44	2.57

L'exercice 1859 offre relativement à l'exercice 1858, une augmentation de 53 p. % dans le nombre de télégrammes et une augmentation de recettes de 22 p. %.

Les proportions dans lesquelles le service intérieur, le service international et le transit contribuent au mouvement et à la recette sont indiqués par le tableau suivant :

INDICATION DES SERVICES.	1852		1853		1854		1855		1856		1857		1858		1859	
	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.	Mouvement.	Recettes.
Intérieur.....	36	19 $\frac{1}{2}$	27	17	27 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{7}{8}$	28	20	33	21	35	20	33	22	34	25
International.....	37	39 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{2}$	35	48 $\frac{3}{4}$	45 $\frac{5}{8}$	50 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	46	49	40	44	40	45	43	43
Transit.....	27	41	33 $\frac{1}{2}$	48	23 $\frac{3}{4}$	35 $\frac{4}{8}$	15 $\frac{1}{2}$	22 $\frac{1}{2}$	21	30	25	36	27	33	33	32
TOTAUX.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau *D* permet de comparer entre eux les bureaux et les frontières belges, en raison du nombre de télégrammes expédiés et reçus.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Le *minimum* de 20 mots qui sert actuellement de base à la taxe dans toutes les relations était déjà d'une application presque générale pendant l'année 1859. Sur 400 télégrammes qui ont circulé en Belgique pendant cette année, les correspondances de diverses longueurs ont été réparties comme suit :

Télégrammes de 1 à 20 mots	76
Id. de 21 à 30 id.	14
Id. de 31 à 40 id.	5
Id. au delà de 41	5
	100

La longueur moyenne des télégrammes a été de 22 mots.

Sous le rapport de la nature des correspondances, les télégrammes se sont distribués dans la proportion suivante :

Communications des Gouvernements	1,9
Nouvelles de bourse	26,»
Transactions commerciales	51,»
Correspondances des journaux	4,8
Affaires privées et de famille	16,3
	100

En 1857 et en 1858, les télégrammes relatifs aux affaires de commerce, ne formaient que 39 p. % de la correspondance générale, soit :

46,430 télégrammes pour 1857
et 55,376 id. pour 1858.

En 1859, leur nombre s'est élevé à 100,082 ou plus de la moitié du total des correspondances.

Sur 196,240 télégrammes transmis par les lignes belges, il y a eu :

4,415	télégrammes avec réponse payée d'avance ;
3,796	id. urgents payant triple taxe ;
39	id. avec répétition en collationnement :
1	id. avec accusé de réception ;
2,865	id. avec copie à délivrer en Belgique ;
25,496	id. reçus et transmis pendant la nuit au bureau de Bruxelles.

Les communications échangées entre les stations du chemin de fer pour le service de l'administration, ont atteint, pendant l'exercice 1859, le nombre de 80,739.

Ces dépêches de service peuvent être réparties comme suit, eu égard à leur objet :

Mouvement du matériel	65,»
Colis égarés ou dévoyés	6,5
Services divers du chemin de fer	9,»
Services des télégraphes	21,7
	100

La longueur moyenne des dépêches de service a été de 15 mots, y compris l'adresse.

L'administration continue à exercer la surveillance la plus attentive sur les transmissions, afin de leur donner la plus grande régularité que comporte ce genre de correspondances.

Aux termes de conventions internationales la taxe d'un télégramme est remboursée à l'expéditeur :

a. Lorsque le télégramme ne parvient pas à destination par la faute du service télégraphique ;

b. Lorsqu'il est constaté, par la production de la copie délivrée au destinataire, que le télégramme a été dénaturé au point de ne pouvoir remplir son objet ;

c. Lorsqu'il a été remis à l'adresse indiquée, plus tard qu'il n'y serait parvenu par la poste.

Sur 196,240 télégrammes qui ont parcouru les lignes belges en 1859, il y a eu 60 réclamations reconnues fondées et qui ont motivé le remboursement des taxes perçues, savoir :

36 télégrammes dénaturés par suite d'erreurs de transmission ;

14 Id. omis ou égarés ;

10 Id. retardés.

Total 60

Soit une restitution ou un fait ayant donné lieu à réclamation sur 3,270 télégrammes transmis ou reçus,

Les résultats qui viennent d'être exposés, sont très-favorables dans leur ensemble. Toutefois, mon Département ne considère pas sa tâche comme terminée. Il se réserve d'apprécier d'une manière plus complète, les effets des nouveaux tarifs, d'y apporter, de concert avec les Gouvernements étrangers, les améliorations que l'expérience aura suggérées et de pourvoir à des besoins toujours croissants par une extension graduelle des moyens de correspondance. C'est avec ces intentions qu'il demande à la Législature de prolonger, pour quelques années encore les pouvoirs que la loi du 1^{er} mars 1831 accorde au Gouvernement du Roi.

Le Ministre des Travaux Publics,

JULES VANDER STICHELEN.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres législatives, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1865.

Donné à Laeken, le 17 avril 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

JULES VANDER STICHELEN.

(12)

Tableau du mouvement et de la recette des correspondances télégraphiques à l'intérieur, pendant l'année 1859.

TABLEAU A.

BUREAUX D'ORIGINE.	BUREAUX DE DESTINATION.																															RECETTE.						
	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES.																																					
	Bruxelles.	Malines.	Lierre.	Anvers.	Termonde.	Lokeren.	Alost.	Gand.	Bruges.	Ostende.	Courtrai.	Tournai.	Leuze.	Ath.	Grammont.	Louvain.	Tirlemont.	Landen.	Hasselt.	Liège.	Spa.	Verviers.	Hal.	Manage.	Gosselies.	Marchiennes.	Charleroi.	Châtelineau.	Namur.	Arlon.	Mons.		Jemmapes.	St-Ghislain.	Quiévrain.	Divers.	TOTAUX.	
Bruxelles	»	126	52	8,248	83	45	91	3,143	262	247	201	652	148	65	100	539	117	55	72	1,409	223	270	41	70	84	82	415	75	596	111	723	46	126	108	625	18,850	58,816 63	
Malines	225	»	24	173	9	9	6	49	22	11	6	5	2	2	»	43	12	4	4	50	13	23	1	»	»	»	15	4	20	2	8	1	1	3	17	762	1,558 17	
Lierre	43	7	9	74	6	»	»	3	1	»	1	2	»	3	1	2	1	2	»	»	3	»	1	»	»	»	»	»	2	»	4	»	»	»	3	170	272 »	
Anvers	7,303	161	90	»	219	99	96	1,795	296	131	273	194	45	24	13	538	103	104	143	913	50	216	62	17	35	20	120	14	175	53	281	7	82	8	290	15,988	29,596 90	
Termonde	73	13	2	210	»	14	10	120	13	5	230	9	2	2	8	32	»	»	»	11	»	»	»	1	2	»	5	»	2	2	8	5	8	»	10	815	1,569 83	
Lokeren	69	3	»	73	9	12	10	12	1	6	14	1	»	2	1	8	»	»	»	1	»	1	»	»	»	5	5	7	»	1	»	5	»	»	»	3	249	578 75
Alost	127	1	3	138	8	7	»	82	7	5	52	8	1	4	20	23	8	2	»	6	»	2	»	»	»	1	»	»	2	»	7	1	2	»	10	845	903 70	
Gand	1,780	46	3	1,296	32	10	57	6	223	111	136	112	16	22	33	50	20	15	4	152	7	24	24	4	8	1	55	18	45	1	83	17	13	4	115	4,561	7,907 90	
Bruges	433	17	»	299	13	2	7	269	»	120	49	54	8	4	6	18	6	3	5	23	1	4	1	1	»	»	15	»	8	»	13	4	1	»	16	1,400	2,446 50	
Ostende	510	3	1	154	4	5	4	151	136	»	25	24	»	»	3	34	»	4	1	32	6	3	1	3	1	»	6	»	8	»	8	4	3	»	14	974	2,438 40	
Courtrai	221	3	»	272	130	2	6	278	63	56	»	56	54	5	2	11	4	»	»	17	1	3	»	4	6	»	9	»	13	»	20	10	3	1	58	1,234	2,172 93	
Tournai	340	1	3	212	6	1	5	74	44	70	53	»	56	31	9	14	2	2	2	17	2	6	3	1	1	1	12	3	18	»	80	12	13	3	62	1,123	1,913 80	
Leuze	99	»	»	47	7	1	4	14	8	»	48	38	»	4	»	2	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»	2	1	24	4	3	»	5	314	527 »	
Ath	84	»	3	27	5	1	5	17	2	8	10	46	9	»	11	2	1	»	»	4	1	»	»	1	2	16	1	1	5	»	13	»	14	1	7	295	550 50	
Grammont	86	»	1	12	6	»	12	73	»	3	3	3	5	10	»	4	»	»	»	9	»	1	»	1	2	»	4	1	3	»	15	1	»	1	4	262	416 75	
Louvain	893	56	3	604	33	5	20	128	28	26	29	16	2	2	1	»	56	20	28	246	6	214	1	3	1	6	83	9	63	12	57	»	9	»	51	2,727	4,450 60	
Tirlemont	109	8	»	71	5	»	4	14	3	»	»	4	»	»	»	41	»	14	5	49	6	8	3	»	3	»	6	1	14	1	2	»	2	»	13	586	640 50	
Landen	47	6	1	48	3	1	»	4	1	5	1	22	1	3	»	52	26	12	15	85	2	3	»	1	»	1	»	1	7	1	6	»	»	3	27	539	899 13	
Hasselt	98	3	»	127	1	»	»	7	2	4	»	7	»	»	»	12	13	9	»	32	»	21	»	»	»	»	4	»	4	»	3	»	»	»	3	570	723 43	
Liège	1,523	49	6	951	6	2	3	141	23	83	10	67	2	2	10	75	68	71	50	294	138	229	7	6	3	26	91	21	290	65	44	6	7	1	163	4,519	7,933 »	
Spa	569	5	2	53	»	»	»	7	6	24	1	3	»	1	»	11	9	2	»	172	»	60	1	»	2	»	7	»	18	2	3	»	»	»	26	786	1,413 50	
Verviers	221	10	»	233	2	»	1	20	7	20	5	2	»	»	»	17	7	9	8	203	40	»	8	»	»	2	8	3	11	5	13	4	»	»	57	902	2,197 73	
Hal	64	1	1	78	1	»	»	41	1	»	»	6	4	»	»	3	3	»	»	11	»	»	»	1	2	1	11	»	3	»	5	»	»	»	12	249	592 50	
Manage	92	»	»	19	»	»	»	1	»	2	1	6	1	4	»	4	»	1	»	21	»	»	2	»	11	3	18	3	6	»	16	»	2	1	9	227	588 70	
Gosselies	43	»	»	52	1	1	1	8	»	»	3	2	»	1	1	1	»	2	»	3	2	»	»	1	»	6	44	2	7	»	8	»	2	2	7	186	304 60	
Marchiennes	103	»	»	26	»	»	1	5	2	»	»	1	5	4	»	2	1	»	2	13	»	»	»	2	1	»	12	4	19	3	3	1	»	1	13	224	574 25	
Charleroi	696	13	1	155	2	2	1	51	8	28	15	17	7	3	6	16	6	»	1	110	10	17	5	25	13	17	84	49	80	3	76	9	20	11	106	1,663	2,808 80	
Châtelineau	101	»	»	18	»	»	1	16	»	3	1	1	5	»	»	16	1	»	2	14	»	1	»	1	5	6	18	»	33	»	10	2	9	»	23	287	496 90	
Namur	531	12	»	184	4	3	2	72	10	9	13	25	6	7	1	79	22	11	4	350	14	23	6	3	8	21	93	33	210	61	47	3	12	14	100	2,008	5,722 03	
Arlon	100	»	»	43	»	2	»	2	1	1	1	»	»	»	1	4	»	1	»	46	1	4	»	1	»	5	1	1	56	»	8	»	»	»	26	282	798 »	
Mons	594	7	2	328	13	1	6	108	14	10	13	85	28	24	9	18	1	2	2	41	1	6	3	13	12	10	93	17	57	4	»	5	27	24	84	1,664	2,923 70	
Jemmapes	56	3	»	13	3	»	17	29	2	9	11	8	2	»	1	1	»	»	1	2	»	1	»	»	3	3	20	6	10	»	»	»	»	1	14	216	571 53	
Saint-Ghislain	142	4	1	98	3	»	6	24	»	3	6	26	2	16	»	5	1	»	1	6	»	1	1	»	10	1	13	4	14	»	56	1	»	4	20	431	732 »	
Quiévrain	61	9	»	8	»	»	»	3	2	»	5	3	2	12	»	»	»	5	1	16	»	»	»	4	2	2	23	»	4	»	13	1	»	»	2	176	553 85	
Divers	643	26	5	503	15	2	22	117	49	112	53	50	15	15	13	45	15	11	5	152	54	52	8	13	33	21	74	28	85	33	97	18	22	7	102	2,239	5,799 10	
TOTAUX	17,907	577	193	14,631	631	227	596	6,884	1,261	1,108	1,231	1,489	402	274	231	1,564	503	337	332	4,493	563	1,212	183	186	236	236	1,370	306	1,671	560	1,743	164	383	200	2,061	65,463	126,297 57	

(13 bis)

TABLEAU B.

*Tableau du mouvement et de la recette des correspondances internationales,
le transit excepté, pendant l'année 1859.*

Tableau du mouvement et de la recette des correspondances

BUREAUX BELGES.	NOMBRE DE									
	VERS	DE	VERS	DE	VERS	DE	VERS	DE	VERS	DE
	LES PAYS-BAS.		L'ANGLETERRE.		LA FRANCE.		LA SUISSE.		LA SARDAIGNE.	
Bruxelles.	5,512	2,867	965	1,521	4,571	8,869	70	104	97	289
Malines.	61	49	25	6	27	16	1	"	"	"
Lierre.	2	9	2	"	1	1	"	"	"	"
Anvers.	5,106	7,466	2,884	5,775	2,415	2,756	56	79	179	187
Alost.	5	15	5	1	8	6	"	"	"	"
Termonde.	24	43	87	65	4	3	"	"	"	"
Lokeren.	7	50	1	1	6	2	"	"	"	"
Gand.	290	544	465	400	525	451	5	2	4	5
Bruges.	50	50	257	170	65	142	"	1	"	"
Ostende.	28	78	244	170	139	122	6	8	2	"
Courtrai.	37	28	40	62	211	145	"	4	"	1
Tournai.	6	6	1	"	251	168	"	"	"	"
Leuze.	1	"	4	"	50	21	"	"	"	"
Ath.	"	1	"	"	17	9	"	"	"	"
Grammont.	10	8	"	"	4	9	"	"	"	"
Louvain.	29	42	10	9	15	25	5	5	"	"
Tirlemont.	1	2	1	1	6	9	"	"	"	"
Landen.	18	8	"	"	9	8	"	"	"	"
Hasselt.	11	15	1	"	4	1	"	"	"	"
Liège.	642	615	75	79	574	794	54	26	110	100
Spa.	51	55	60	40	198	121	2	2	1	1
Verviers.	51	35	69	44	175	112	4	7	4	9
Hal.	24	9	15	2	8	4	"	"	"	"
Manège.	1	2	"	"	15	15	"	1	"	"
Gosselies.	2	5	"	1	17	10	"	"	"	"
Marchiennes.	17	26	"	"	25	18	"	"	"	"
Charleroi.	11	18	19	12	558	482	7	5	"	"
Châtelineau.	1	5	5	"	20	21	"	"	"	"
Namur.	50	51	1	2	219	257	3	1	6	2
Arlon.	"	"	"	"	14	22	"	"	"	"
Mons.	9	12	16	22	193	174	4	2	"	"
Jemmapes.	5	4	2	"	55	59	"	"	1	"
Saint-Ghislain.	12	7	9	"	79	40	"	2	"	"
Quiévrain.	4	4	2	"	54	1	"	"	"	"
Divers.	57	28	25	16	170	96	"	"	5	"
	12,055	12,091	5,260	6,555	10,076	14,955	195	249	407	594

internationales, le transit excepté, pendant l'année 1859.

DÉPÊCHES.

VERS	DE	VERS	DE	VERS	DE	VERS	DE	VERS	DE	VERS	DE	TOTAL.	RECETTE.
L'ESPAGNE.		L'ITALIE.		L'UNION.		LA SUÈDE.		LA RUSSIE.		LA TURQUIE.			
131	130	83	40	4,890	4,307	24	7	115	154	113	40	34,703	91,326 30
1	"	1	"	19	11	"	"	"	"	"	"	217	446 73
"	"	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	18	36 "
302	331	78	33	3,303	2,294	317	114	427	415	138	66	32,703	87,926 33
"	"	"	"	16	3	"	"	"	"	"	"	53	110 30
2	2	"	"	9	6	"	"	1	3	"	"	247	690 30
"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"	50	112 30
17	7	4	5	113	60	18	5	33	27	7	2	2,763	6,739 33
14	9	"	1	41	15	2	"	2	1	"	"	798	2,101 33
"	7	2	1	196	349	"	1	52	28	"	1	1,454	4,890 30
2	2	"	"	75	24	"	"	1	1	"	"	633	1,531 42
"	"	1	1	5	6	"	"	"	"	"	"	423	561 39
"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	38	95 03
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	28	33 88
"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	52	67 25
"	"	2	"	15	12	"	"	"	2	"	"	167	332 63
"	"	1	"	2	4	"	"	"	8	"	"	33	81 73
"	"	"	"	7	4	"	"	"	"	"	"	54	115 44
"	"	"	"	6	8	"	1	"	1	"	"	46	97 12
50	29	5	42	510	387	3	1	81	97	16	17	4,244	11,604 27
"	"	4	7	91	90	"	"	19	11	"	"	711	2,150 41
1	"	7	11	311	203	2	4	7	8	6	8	1,078	2,354 36
"	"	1	"	2	5	"	"	"	"	"	"	68	147 "
"	"	"	"	1	2	"	"	"	1	"	"	36	74 88
"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	37	63 23
"	"	"	"	3	"	"	"	2	1	"	"	92	169 38
4	"	"	"	24	13	"	"	"	"	1	5	920	2,147 84
"	2	"	"	3	1	"	"	"	"	"	"	56	100 "
7	4	"	"	43	47	"	"	6	1	"	"	662	1,423 75
"	"	"	"	13	17	"	"	"	"	"	"	66	101 64
"	3	3	"	13	17	"	"	"	1	"	"	473	912 33
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	124	198 51
"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	181	268 76
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	63	30 "
3	1	"	"	33	24	7	"	2	6	"	"	449	963 75
613	547	192	109	9,734	7,919	375	131	749	743	283	143	83,780	220,032 70

TABLEAU C.

Tableau du mouvement de la recette des

PAYS D'ORIGINE.	PAYS DE									
	FRANCE.		SUISSE.		SARDAIGNE, TOSCANE, PARME, MODÈNE ET ROMAGNES.		ESPAGNE ET PORTUGAL.		ANGLETERRE.	
	Télégrammes.	Recettes.	Télégrammes.	Recettes.	Télégrammes	Recettes.	Télégrammes	Recettes.	Télégrammes.	Recettes.
France	7	15 50	»	»	»	»	»	»	2,614	8,638 10
Suisse	»	»	»	»	»	»	»	»	44	89 75
Sardaigne, Toscane, Parme, Modène et Romagnes . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	154	520 75
Espagne et Portugal.	»	»	»	»	»	»	»	»	551	2,107 25
Angleterre	7,259	27,564 75	537	1,580 75	615	2,639 »	1,710	6,935 »	»	»
Union	577	1,991 50	»	»	»	»	1	5 »	4,775	12,289 60
Suède, Norwége, Danemark.	25	102 50	»	»	»	»	»	»	1	2 50
Russie	18	95 »	»	»	»	»	»	»	4,501	14,896 86
Turquie	4	25 »	»	»	»	»	»	»	1,812	6,699 25
Italie, États de l'Église, roy- aume de Naples	»	»	»	»	»	»	»	»	61	177 »
Pays-Bas	5,949	12,984 50	66	229 »	91	512 »	558	1,146 50	135	506 25
	11,819	42,576 75	451	1,609 75	706	5,001 »	2,049	8,104 50	14,424	45,527 51

télégrammes en transit par la Belgique, pendant l'année 1859.

DESTINATION.												TOTAUX.	
UNION.		SUÈDE, NORWÈGE, DANÉ- MARK.		RUSSIE.		TURQUIE.		ITALIE, ÉTATS DE L'ÉGLI- SE, ROYAUME DE NAPLES.		PAYS-BAS.			
Télégrammes.	Recettes.	Télégrammes.	Recettes.	Télégrammes.	Recettes.	Télégrammes.	Recettes.	Télégrammes.	Recettes.	Télégrammes.	Recettes.	Télégrammes.	Recettes.
863	4,265 50	166	851 25	2	7 50	2	10 »	»	»	4,175	15,600 »	7,851	29,385 33
1	5 »	»	»	»	»	»	»	»	»	56	176 50	101	269 25
1	5 »	»	»	»	»	»	»	»	»	118	583 50	283	709 25
27	151 50	6	50 »	3	15 »	»	»	»	»	336	1,443 50	723	3,727 25
6,050	17,568 »	166	599 25	2,244	7,974 08	1,484	4,702 38	523	2,273 »	918	2,199 »	21,294	75,305 21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5 25	5,534	14,289 55
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	105 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7 »	4,522	14,998 86
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7 50	1,819	6,731 75
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	52 50	75	229 50
18	42 50	»	»	»	»	»	»	89	461 50	513	442 65	4,997	15,924 90
6,942	21,815 50	358	1,280 50	2,249	7,995 58	1,486	4,712 38	612	2,734 50	5,939	20,317 40	46,995	159,676 17

TABLEAU D.

Tableau du mouvement d'expédition et de réception, par bureau et par pays d'origine et de destination, pendant l'année 1859.

BUREAUX OU ÉTATS EN RELATION.	SERVICE INTÉRIEUR.			SERVICE INTERNATIONAL.			TRANSIT.			TOTAL GÉNÉRAL.
	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			
	expédiés.	reçus.	TOTAL.	expédiés.	reçus.	TOTAL.	expédiés.	reçus.	TOTAL.	
Bruxelles	18,850	17,907	36,757	16,569	18,354	34,923	"	"	"	118,458
Malines	762	577	1,339	158	82	240	"	"	"	1,586
Lierre	170	195	365	6	12	18	"	"	"	581
Anvers.	15,988	14,651	28,639	15,293	17,472	32,765	"	"	"	61,584
Alost.	548	596	1,144	52	23	75	"	"	"	996
Termonde	815	631	1,446	127	120	247	"	"	"	1,695
Lokeren	240	227	467	16	54	70	"	"	"	526
Gand.	4,561	6,834	11,395	1,279	1,484	2,763	"	"	"	14,208
Bruges.	1,400	1,261	2,661	409	589	998	"	"	"	3,489
Ostende	974	1,108	2,082	689	763	1,452	"	"	"	3,536
Courtrai	1,254	1,251	2,505	566	267	833	"	"	"	3,158
Tournai	1,125	1,489	2,612	244	181	425	"	"	"	3,037
Leuze	514	402	916	53	23	76	"	"	"	774
Ath	208	274	482	17	11	28	"	"	"	897
Grammont.	262	231	493	18	17	35	"	"	"	545
Louvain	2,727	1,564	4,091	74	93	167	"	"	"	4,288
Tirlemont	586	505	889	11	24	35	"	"	"	924
Landen	539	557	1,096	54	20	74	"	"	"	770
Hasselt.	570	552	1,122	22	24	46	"	"	"	768
Liège	4,819	4,495	9,012	2,087	2,157	4,244	"	"	"	13,286
Spa	786	865	1,549	406	505	911	"	"	"	2,060
Verviers.	902	1,212	2,114	655	443	1,078	"	"	"	3,192
Hal.	249	185	432	48	20	68	"	"	"	500
Manage	227	186	415	17	19	36	"	"	"	449
Gosselies.	186	236	422	20	17	37	"	"	"	479
Marchiennes	224	256	480	47	45	92	"	"	"	572
Charleroi.	1,668	1,570	3,058	415	508	920	"	"	"	3,988
Châtelineau	287	506	793	27	29	56	"	"	"	649
Namur.	2,008	1,671	3,679	517	545	662	"	"	"	4,541

BUREAUX OU ÉTATS EN RELATION.	SERVICE INTÉRIEUR.			SERVICE INTERNATIONAL.			TRANSIT.			TOTAL GÉNÉRAL.
	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES			
	expédiés.	reçus.	TOTAL.	expédiés.	reçus.	TOTAL.	expédiés.	reçus.	TOTAL.	
Arlon	282	360	642	27	59	60	"	"	"	708
Mons.	1,664	1,743	3,407	242	231	473	"	"	"	5,880
Jemmapes	216	164	380	61	63	124	"	"	"	504
Saint-Ghislain	431	383	834	102	49	151	"	"	"	985
Quiévrain	176	200	376	60	5	63	"	"	"	441
Divers	2,239	2,061	4,300	278	171	449	"	"	"	4,749
Pays-Bas.	"	"	"	12,091	12,033	24,144	4,997	5,939	10,936	55,080
Angleterre	"	"	"	6,333	5,269	11,604	21,294	14,424	35,718	47,542
France.	"	"	"	14,933	10,076	25,011	7,831	11,819	19,650	44,661
Suisse	"	"	"	249	193	442	101	451	552	974
Sardaigne et Duchés.	"	"	"	594	407	1,001	253	706	959	1,960
Espagne et Portugal.	"	"	"	347	615	1,160	723	2,049	2,772	5,932
Allemagne.	"	"	"	7,919	9,754	17,673	5,334	6,942	12,296	29,969
Suède, Norwége, Danemark.	"	"	"	151	573	504	26	338	364	868
Italie	"	"	"	109	192	301	73	612	687	988
Russie.	"	"	"	743	749	1,494	4,322	2,249	6,771	8,263
Turquie	"	"	"	143	283	426	1,819	1,486	3,305	5,751
TOTAUX.	63,463	63,463	130,930	83,780	83,780	167,560	46,993	46,993	93,990	592,480